

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2026

PROTÉGER LES ENFANTS ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE
- (N° 2708)

N° AC95

AMENDEMENT

présenté par
M. Balanant, Mme Bannier, M. Croizier, M. Gumbs et Mme Lingemann

ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.